Monsieur le ministre de l'Intérieur,

Lors de son dernier EPU, la France s'est vu adresser 27 recommandations concernant l'usage de la force. Le gouvernement en a accepté 19. Vous avez dorénavant quatre ans pour faire appliquer les recommandations acceptées.

Entre enquêtes indépendantes, publicité des statistiques et respect des libertés fondamentales, de nombreux efforts vont devoir être faits pour remplir les obligations diplomatiques de la France. Je vous demande notamment d'envisager des mesures efficaces afin de mieux garantir la liberté de manifester.

Il est nécessaire de dépasser la prétendue opposition entre droits humains et maintien de l'ordre. C'est la condition indispensable pour le plein respect de l'Etat de droit.

Je vous prie de croire, Monsieur le ministre, à l'expression de ma très haute considération.

NOM :

SIGNATURE :

ADRESSE :

ACAT-France 2023 © Shutterstock

1€16

M. Gérald Darmanin
Ministre de l'Intérieur
Place Beauvau
75800 Paris cedex 08

Après son 4ème Examen périodique universel (EPU) par les Nations unies, la France a fait l'objet de 27 recommandations pour un maintien de l'ordre plus respectueux des droits humains. Elle en a accepté 19. La France a désormais 4 ans pour mettre en œuvre ces recommandations.

Un nombre important de recommandations acceptées…

Le maintien de l'ordre « *à la française* » a fait l'objet de 27 recommandations lors du dernier EPU. Parmi elles, 19 ont été acceptées et 5 autres l'ont été « *partiellement* », étant estimées comme déjà mises en œuvre par le gouvernement français. Ainsi, des recommandations telles qu' « *envisager des mesures efficaces visant à garantir la liberté de manifester* » ou « *assurer des enquêtes effectives et indépendantes dans les cas d'usage excessif de la force* » ont été acceptées par la France. L'acceptation de ces recommandations engage l'Etat français à les mettre en application au cours des quatre prochaines années (durée d'un cycle EPU) ou à minima, à mettre tous les moyens en œuvre pour les appliquer. Dorénavant, le rôle de la société civile est d'autant plus important qu'elle a le pouvoir de suivre l'application de ces recommandations. Réel poids pour le plaidoyer de l'ACAT-France, il faut maintenant rappeler au gouvernement quelles sont ses obligations diplomatiques mais également quels sont ses moyens pour aller plus loin en matière de droits humains.

… ne reflétant pas nécessairement une volonté française de réformer la doctrine du maintien de l'ordre

Contrairement à ce qu'il laisse penser, ce taux d'acceptation élevé ne signe pas une reconnaissance quelconque que le maintien de l'ordre « *à la française* » a besoin d'une réforme urgente. La France n'a accepté que les recommandations les plus encourageantes, celles qui l'invitaient à « *poursuivre* » des politiques pourtant jugées inefficaces par l'ACAT-France.
Ainsi, pour le gouvernement français, la possibilité de faire un signalement sur les plateformes en ligne de l'IGPN (inspection générale de la police nationale) et l'IGGN (inspection générale de la gendarmerie nationale) en cas d'usage excessif de la force serait une mesure efficace pour garantir l'effectivité et l'indépendance des enquêtes. Or, il est extrêmement difficile d'obtenir une enquête pleinement effective, lorsque les investigations sont confiées à des services internes à la police et à la gendarmerie.
De même, un simple courrier adressé aux préfets et aux directeurs de police et de gendarmerie serait suffisant pour faire respecter l'obligation des forces de l'ordre de porter leur matricule d'identification, le « *RIO* ». Ce qui n'a eu en réalité aucune conséquence sur l'ampleur de son non-port.
Enfin, les trois recommandations les plus incisives l'exhortant à « *arrêter* » l'usage excessif de la force, n'ont tout simplement pas été retenues par le gouvernement français.

Retrouvez toutes nos actions sur acatfrance.fr

Oui, je participe à la lutte contre la torture

☐ **J'adhère à l'ACAT-France pour un montant de 24 € la première année**

☐ **Je fais un don à l'ACAT-France**

☐ 10 € ☐ 30 € ☐ 50 € ☐ 90 € ☐ libre ..... €

Je recevrai un reçu fiscal me permettant de déduire 66 % de mon adhésion ou de mon don.

☐ **Je souhaite m'abonner à la revue *Humains*.**
Pour 12 € la première année, je recevrai 4 numéros

☐ **Je souhaite recevoir des informations sur les legs, assurances vies et donations**

Prénom **Nom** **Mail**

Adresse

Je renvoie ce bulletin à l'ACAT-France, 7 rue Georges Lardennois 75019 Paris. Chèque à l'ordre de l'ACAT.

Nous respectons vos données personnelles. Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé. Elles sont destinées aux services de gestion et aux tiers mandatés par l'ACAT-France à des fins de gestion interne, pour répondre à vos demandes ou faire appel à votre générosité. Vos données sont conservées pendant la durée nécessaire à la réalisation des finalités précitées et pour l'envoi de votre reçu fiscal. Vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rectification, de portabilité et de suppression des données vous concernant. Vous pouvez demander à ce qu'elles ne soient pas communiquées à d'autres organismes. Pour toutes ces demandes, contactez l'ACAT-France : 01 40 40 42 43 / dpo@acatfrance.fr

DON en CONFIANCE comitecharte.org

Prions, afin que le maintien de l'ordre ne soit pas un prétexte pour bafouer les libertés humaines en entravant le droit de manifester, condition indispensable pour le plein respect de l'État de droit.

Georges Heichelbech, membre de la commission Théologie et du groupe de travail Sensibiliser les églises

AGIR EN FRANCE ET AILLEURS

GRÂCE À VOUS

États-Unis :
Glynn Simmons innocenté, 48 ans après avoir été condamné à mort dans l'État de l'Oklahoma !

Condamné à mort en 1975, il a été innocenté après que la procureure du comté d'Oklahoma, ait abandonné les poursuites. Elle a déclaré que le droit de M. Simmons à un procès équitable n'a pas été respecté lors de la procédure qui a abouti à une condamnation à mort.
M. Simmons est la 195e personne innocentée après avoir été condamnée à mort depuis 1973.

L'ACAT-France, membre de la Coalition mondiale contre la peine de mort, se réjouit de cette nouvelle.

© Death Penalty Information Center (c): Unknown photographer

ASSOCIATION RECONNUE D'UTILITÉ PUBLIQUE

@ACAT_France ACAT France acat_france

ACAT France

CONTACT LOCAL

Je signe la carte

Je découpe la carte

J'envoie la carte

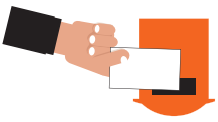

Ce n'est pas de votre faute si la torture existe, mais si elle recule c'est grâce à vous.
Votre signature peut changer un destin.

J'AGIS AUSSI AVEC L'ACAT-FRANCE.

DÉPLIANT

ACAT-France 2023 © Shutterstock

AGISSONS ENSEMBLE POUR UN MONDE DIGNE

FRANCE

J'agis pour un maintien de l'ordre plus respectueux des droits humains

L'ONG chrétienne contre la torture et la peine de mort. Association reconnue d'utilité publique

ACAT France